



---

## Gestionnaire du dossier

Nom : Moreels  
Tél : 2/4603854  
E-mail : [info@cebe.be](mailto:info@cebe.be)

Service Urbanisme & Environnement

Vos réf: :  
Nos réf. : 21/PCD/01  
Annexes :

## Concerne : PCD Evere

Bruxelles, le 02/02/2021

Madame, Monsieur,

La Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs (CEBE ASBL) est une association apolitique visant la protection du patrimoine naturel et architectural de la Région bruxelloise. Elle s'occupe notamment des sites naturels du Moeraske à Schaerbeek/Evere/Haren et de l'Hof ter Musschen à Woluwe-Saint-Lambert.

A ce titre, nous connaissons particulièrement bien la situation actuelle de la commune d'Evere.

Par rapport au projet de PCD présenté, nous voudrions vous faire part de notre profonde déception. Celui n'intègre aucunement une des leçons majeures de la période pénible que nous vivons liée à la pandémie : **les Bruxellois ont besoin de plus d'espaces non bâtis**. Ils réclament une ville allégée, non une ville densifiée ! Une ville dans laquelle le non bâti est un attrait et non un manque en quelque sorte !

Ce constat paraît aussi élémentaire qu'évident. L'efficacité -mais l'éthique aussi- aurait imposé que ce projet, établi dans le fil d'une réflexion ante-COVID, soit repensé post-COVID. Il n'en est rien. Le texte est proposé entre les confinements, entre les vagues de la pandémie. Il fait abstraction de celle-ci. Pis, celle-ci ne paraît être qu'un épiphénomène, qu'une parenthèse dans un continuum, comme un moment où tout s'est arrêté ... avant de reprendre son train-train inexorable.

Désolé, nous ne comprenons pas le "pourquoi maintenant" de ce projet et nous vous proposons de le suspendre et d'y revenir une fois que la pandémie pourra être considérée comme faisant partie du passé !

Ceci étant dit, et afin de participer à ce que nous souhaiterions n'être qu'une réflexion, nous vous faisons part de nos commentaires suivants :

## 1) Notre choix :

Notre choix se porte sur l'option 3 (= urbanisation limitée aux terrains à front de voirie, gabarits limités à du R+2, pas en intérieur d'îlot (+ 1.900 habitants)). Les années passées, et 2020 particulièrement, ont clairement montré que les citoyens ont besoin d'une ville à taille humaine avec des jardins. Une urbanisation des intérieurs d'îlots est contraire à cette tendance et aux principes d'urbanisation. Les gabarits limités permettent de garder une harmonie visuelle et sont la signature de la majorité des quartiers éverois. Des intérieurs d'îlots préservés maintiennent un couvert végétal qui jouent un rôle dans la régulation de la température, des eaux de pluie et laissent un peu de place à la nature en ville. La réflexion devrait être menée en termes de « désurbanisation » plutôt que d'urbanisation.

Le manque de « verdure », d'espaces verts à Bruxelles est bien connu. Une étude récente de l'Université d'Amsterdam (De Sloover Sara – Stad snakt naar groen – Bruzz #1696 – 19/02/2019 (aussi consultable en ligne : <https://www.bruzz.be/milieu/brussel-versteent-en-snakt-naar-groen-2020-02-19>) fait état d'une perte de 14,4% de « vert » entre 2003 et 2016. Il s'agit d'une superficie de 11,05 km<sup>2</sup>, soit l'équivalent d'environ 1600 terrains de football. Les chercheurs hollandais ont comparé la situation des deux capitales : Amsterdam et Bruxelles. En moyenne, chaque Bruxellois dispose de 55,4 m<sup>2</sup> de « vert »,... pour 96 m<sup>2</sup> aux Amstellodamois. Et la situation n'est pas prête de s'inverser dans la capitale belge avec tous les projets en préparation et les Plans d'Aménagement Directeurs (ou PAD) !

Au rythme actuel, Bruxelles « Capitale verte » (ou Evere commune verte) ne sera plus qu'un slogan bien creux. Et encore, on ne parle ici que de la « couleur verte » et non de sa « qualité d'accueil pour la nature ». Tous les espaces verts, et de loin, ne sont pas à même d'abriter une biodiversité sauvage et variée.

Une autre étude récente (Piano E., Souffreau C., Merckx T., et al. - Urbanization drives cross-taxon declines in abundance and diversity at multiple spatial scales. *Glob. Change Biol.* – 2019 ; 00 : 1–16. <https://doi.org/10.1111/gcb.14934>.) a mesuré les impacts de l'urbanisation sur la biodiversité. Les chercheurs (KUL, UGent, UAntwerpen et IRSNB) ont sélectionné 27 espaces de 3 km sur 3 autour des villes de Gand, Anvers et Bruxelles. Ces espaces comptaient 9 zones rurales, 9 zones semi-urbanisées et 9 zones urbaines. Dans chacun d'entre eux, 3 plus petites surfaces de 200 m sur 200 ont été choisies, ayant chacune un degré d'urbanisation différent. Ils ont ensuite fait des relevés réguliers d'invertébrés (notamment : papillons, coléoptères, araignées, criquets, escargots, etc.) dans ces 81 espaces sélectionnés. Première conclusion de cette étude : au plus la surface est construite, au moins il y a d'araignées et d'insectes (p. ex. pour les papillons de jour, il y a 85 % moins d'individus en ville qu'à la campagne). Deuxième conclusion : il y a moins d'espèces (biodiversité) dans les zones urbanisées que dans les zones rurales.

Cette baisse de biodiversité est imputable aux conditions de vie typiques des villes (destruction et manque d'habitats, pollutions de tout type (air, eau, sol, bruit, lumière), microclimat créé par le béton et l'asphalte qui retiennent la chaleur, etc). Seules les espèces pouvant se déplacer par voie aérienne sur de grandes distances peuvent recoloniser les centres urbains. Sinon, une fois disparues, on ne peut espérer les revoir un jour !

Les deux méthodes les plus efficaces proposées par l'étude afin de stopper cette perte de biodiversité sont (a) de mettre un frein aux constructions et (b) de conserver/protéger les habitats interconnectés. Un des chercheurs, Frederik Hendrickx de l'IRSNB, interrogé à ce sujet précisait d'ailleurs : « *Les espaces verts en ville sont nécessaires pour créer un environnement sain et agréable, mais ils ne semblent pas compenser la perte de biodiversité due à l'urbanisation. Les urbanistes doivent prioriser la protection et la connexion des vestiges d'habitats naturels lorsqu'ils développent l'infrastructure verte en ville* » (IRSNB – Actualité du 15/01/2020 - La faune appauvrie par l'urbanisation - <https://www.naturalsciences.be/fr/news/item/18570/>).

La CEBE s'inscrit donc clairement dans l'option 3, visant la poursuite minimale de l'urbanisation de la commune d'Evere.

2) "Rénovation" versus "construction" :

Nous estimons que dans ce texte, la rénovation du bâti n'est pas assez prise en compte alors que celle-ci offre une alternative efficace à la construction à tous crins de zones non-encore bâties. Celle-ci permettrait pourtant d'être plus économe avec les terrains non-construits et leur utilisation dans le futur. Améliorer l'existant est socialement positif, permet de lutter contre le gâchis du non-occupé et rend la ville plus attractive.

3) Friche Josaphat :

La CEBE rappelle son opposition à toute urbanisation de la Friche Josaphat.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération.

Michel Moreels  
Président

